

Création Canada : En prévision du budget de 2018
Mémoire de l'Association canadienne des éditeurs de musique présenté au FINA
Par : Margaret McGuffin, directrice générale
Association canadienne des éditeurs de musique (ACEM)

L'Association canadienne des éditeurs de musique (ACEM) apprécie grandement le soutien qu'accorde le gouvernement fédéral aux industries culturelles du pays et à l'innovation que ces entreprises et ces créateurs exportent vers le monde.

L'année dernière a été un moment passionnant qui a donné l'élan nécessaire à l'industrie musicale et aux efforts canadiens pour renforcer et promouvoir l'industrie ainsi que ses auteurs, ses compositeurs et ses paroliers de renommée internationale exceptionnellement créatifs.

Dans l'avenir, nous espérons, en partenariat avec le gouvernement fédéral, continuer d'aider à combiner le talent, l'expertise entrepreneuriale et le rayonnement mondial du pays pour maximiser la contribution de l'industrie de l'édition musicale et de nos créateurs à l'avancement de l'industrie canadienne de l'édition musicale ici et ailleurs.

À cet égard, nous croyons que nos objectifs appuient très bien les stratégies culturelles et économiques du gouvernement fédéral. Nous sommes convaincus, comme l'a affirmé la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, que les industries culturelles canadiennes représentent un secteur économique clé de notre économie et pourraient contribuer à la croissance inclusive, à la création d'emplois et à des possibilités pour la classe moyenne du pays. Nous estimons que notre industrie peut jouer un rôle novateur important pour ce qui est d'aider à améliorer le potentiel d'exportation du Canada et sa compétitivité sur le marché mondial – des priorités qui s'harmonisent bien avec celles du gouvernement fédéral. À cette fin, l'accès à des programmes fédéraux bien conçus et accessibles continue d'être essentiel.

L'ACEM est une organisation composée de membres déterminés à créer des perspectives commerciales pour ses éditeurs de musique et à faire la promotion de leurs intérêts et de ceux de leurs auteurs-compositeurs partenaires par la défense de leurs droits, la communication et l'éducation. Nous travaillons pour nous assurer que la valeur et la contribution des éditeurs de musique, de l'édition musicale et de la gestion des droits d'auteur sont bien comprises.

Bien que certains musiciens enregistrent leurs propres chansons, beaucoup ne le font pas. Plutôt, ils rédigent leurs pistes en collaboration avec des auteurs-compositeurs ou interprètent des chansons écrites par d'autres auteurs-compositeurs. Il y a aussi les nombreux auteurs, paroliers et compositeurs qui créent les bandes sonores de vos films, émissions de télévision ou jeux vidéo préférés. Ils n'ont peut-être pas des noms célèbres, mais ils font partie d'une économie créatrice très importante au Canada.

Selon Statistique Canada, les éditeurs de musique au Canada représentent des revenus de 280 millions de dollars par année. L'ACEM et notre partenaire au Québec – l'Association des professionnels de

l'édition musicale (APEM) – ont publié en 2016 un rapport du Réseau Circum inc. sur l'état actuel de l'industrie canadienne de l'édition musicale. L'enquête a révélé que 73 % des recettes des membres provenaient de sources étrangères. Cela représente un renversement du ratio de sources nationales et des sources étrangères par rapport à ce que révélait en 2005 une étude de l'industrie, selon laquelle 28 % des recettes provenaient de sources étrangères. On assiste à la naissance de nouvelles entreprises canadiennes, et cette croissance fait ressortir le rôle crucial que le marché international des créations canadiennes joue dans la viabilité future de l'édition musicale canadienne.

Nous voyons déjà les retombées qu'un partenariat solide avec le gouvernement fédéral peut apporter. Au cours de la dernière année, nous avons profité du soutien fédéral dans divers projets qui ont constamment été couronnés de succès et qui offrent d'excellentes possibilités pour les éditeurs de musique et les créateurs canadiens d'augmenter leur compétitivité et de prendre de l'essor sur la scène mondiale.

En novembre dernier, nous avons tenu la première mouture de « Création ACEM » à Los Angeles. L'événement de trois jours, qui a reçu le soutien financier du Fonds de la musique du Canada du gouvernement fédéral, a fourni à neuf auteurs-compositeurs canadiens l'occasion de coécrire et d'enregistrer des chansons avec cinq auteurs-compositeurs établis à Los Angeles. En plus du camp d'écriture de chansons de trois jours, les membres de l'ACEM ont profité d'occasions de réseautage afin d'établir des liens avec des éditeurs de musique américains, des maisons de disques et des directeurs musicaux dans le cadre de nombreux événements interactifs.

Ces événements ont également permis l'échange approfondi d'idées sur le rayonnement des auteurs-compositeurs et d'autres stratégies visant à élargir le milieu de l'édition musicale. Les Canadiens présents ont pu établir ou renouveler des relations d'affaires importantes et recevoir des renseignements sur de nouveaux partenariats possibles en matière d'écriture et sur des occasions de proposer du matériel pour répondre aux besoins continus des productions télévisuelles, cinématographiques et musicales des États-Unis.

Étant donné le succès qu'a connu le premier Création ACEM et le désir continu de nos membres d'accroître les initiatives d'exportation du marché, notre association sera l'hôte de deux événements Création ACEM en 2017 – un à Los Angeles, en novembre, et un en Allemagne, en septembre – qui se tiendront par la suite tous les ans dans divers autres endroits dans le monde.

Le Café de la musique canadienne, qui a lieu chaque année en septembre durant le Festival international du film de Toronto (TIFF), est devenu une vitrine très estimée pour des artistes choisis de la scène musicale canadienne. C'est une occasion de réseautage soigneusement planifiée et unique en son genre qui se concentre sur le placement d'œuvres d'artistes du Café dans des médias télévisuels et cinématographiques. L'événement a été largement mentionné sur les réseaux sociaux et a été bien coté dans une enquête de suivi effectuée par les gérants, les maisons de disques et les éditeurs de musique des artistes. Le potentiel de réseautage et de découverte de talents fait de l'événement de deux jours un incontournable pour les artistes et les directeurs musicaux (les spécialistes qui combinent musique et médias visuels).

Ce ne sont que des exemples d'activités imaginatives tournées vers l'avenir et axées sur le monde que mènent l'ACEM et ses membres. Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous croyons que ces activités respectent l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser la compétitivité de l'économie et à élargir les exportations.

Nous partageons le point de vue de la ministre Joly selon lequel le plus grand défi auquel fait face notre secteur est de trouver des façons d'exporter notre matériel artistique sur les plateformes numériques du monde entier. La ministre Joly a dit ce qui suit : « La marche à suivre pour l'avenir [...] [est] de se concentrer sur la meilleure façon d'appuyer les créateurs et entrepreneurs culturels du Canada pour qu'ils créent du contenu qui se démarque et affrontent avec succès la concurrence à l'échelle mondiale ». En même temps, nous soutenons le désir des ministres de l'Innovation et du Commerce de voir le Canada se tailler une place sur la scène mondiale qui soit conforme à notre excellence. L'ACEM est d'avis qu'avec un soutien efficace et bien conçu du gouvernement, le potentiel de croissance du secteur – que ce soit au pays ou à l'étranger – est illimité.

Un soutien bien conçu offre un potentiel illimité de croissance du secteur au pays et à l'étranger

Dans le contexte du budget de 2018, nous aimerions présenter les recommandations suivantes :

1. Soutenir un programme de commerce international/d'exportations culturelles solide – 10 millions de dollars par année pour un fonds d'exportations musicales et d'accès pour les éditeurs canadiens

Nous recommandons que le gouvernement fédéral affecte 10 millions de dollars par année à un fonds d'exportations musicales. Même si nous apprécions la somme de 4,15 millions de dollars récemment affectée par le gouvernement fédéral pour ces activités, nous croyons qu'un plus grand fonds permanent contribuerait à bien soutenir le développement d'activités d'exportations dynamiques qui, associé à la croissance de partenariats internationaux, permettra au secteur musical du Canada de réussir et de croître à l'échelle mondiale.

La question de l'accès pour les éditeurs musicaux est directement liée à cette recommandation. Nous espérons que tous les fonds futurs seront gérés de manière à ce que les éditeurs de musique, ainsi que leurs auteurs-compositeurs partenaires, puissent amplement respecter les exigences liées au financement. Autrement, un volet entrepreneurial important de la stratégie du Canada visant l'augmentation de possibilités d'exportation et de la compétitivité à l'échelle mondiale pourrait être sous-utilisé.

2. Contribuer à la croissance du secteur de l'édition musicale, y compris des petites et moyennes entreprises

Les éditeurs de musique cherchent toujours du financement afin d'accroître leur capacité de former et de retenir de nouveaux talents et de promouvoir les œuvres de leurs créateurs. Aujourd'hui, plus que jamais, lorsque l'industrie de l'édition musicale est le principal point

d'intérêt de la compétition mondiale accrue, le secteur canadien a fortement besoin d'un meilleur accès à des capitaux pour être en mesure de rivaliser sur la scène internationale, particulièrement pour acquérir des catalogues d'œuvres musicales qui sont essentiels à génération de revenus. Le marché international de l'édition musicale est de plus en plus compétitif, et les catalogues se vendent à des niveaux qui rappellent ceux de certains secteurs technologiques.

Malheureusement, les banques commerciales ne comprennent pas le potentiel ni les rouages économiques du secteur (particulièrement en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises), ce qui renforce d'autant le besoin d'un appui du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral peut fournir un soutien très précieux aux éditeurs de musique, y compris à nos petites et moyennes entreprises, en facilitant leur accès aux capitaux en vertu du Fonds de la musique du Canada et d'autres programmes fédéraux.

Nous recommandons que le Fonds de la musique du Canada augmente son soutien aux entrepreneurs canadiens, y compris aux éditeurs de musique, afin de financer le développement de leurs entreprises et des créateurs dans lesquels ils investissent, pour le faire passer d'environ 24 à 30 millions de dollars par année, et que les éditeurs de musique puissent bénéficier d'autres programmes fédéraux leur donnant accès à des capitaux qui leur permettra de croître et de rivaliser sur la scène mondiale.

3. Assurer le soutien continu et amélioré du contenu canadien

Comme l'a affirmé l'ACEM dans le mémoire qu'elle a présenté dans le cadre des consultations du ministère du Patrimoine canadien sur « Le contenu canadien dans un monde numérique », nos membres recommandent que le gouvernement fédéral fonde avant tout ses politiques sur le monde numérique d'aujourd'hui sur le besoin d'encourager la création et la découverte de nouveau contenu canadien.

4. Entreprendre un examen complet et exhaustif de la *Loi sur le droit d'auteur* – en cherchant à obtenir une valeur juste pour les titulaires de droits afin d'aider à propulser le Canada au rang de chef de file mondial

Les éditeurs de musique canadiens saluent l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies qui rapprochent les mélomanes et la musique qu'ils aiment. Ces changements représentent une occasion vitale pour les auteurs-compositeurs et les éditeurs de musique afin qu'ils réalisent le plein potentiel économique de la musique qu'ils créent et dont ils font la promotion. En même temps, ces titulaires de droits méritent de recevoir une juste rémunération pour ce que la musique apporte à ces technologies et services musicaux.

Le besoin d'avoir des politiques, des programmes, des lois et des règlements culturels solides est plus important que jamais. Ainsi, l'examen requis en 2017 de la *Loi sur le droit d'auteur* est une étape importante pour les éditeurs de musique. Un examen général permettrait au secteur d'intensifier sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de sa préparation à cet examen, l'association a cerné les priorités principales suivantes :

- Revoir les exceptions figurant dans la *Loi sur le droit d'auteur* qui réduisent injustement la rémunération payable aux titulaires de droits pour l'utilisation de leurs œuvres et qui contribuent au décalage entre les revenus tirés de la musique par les services de partage en ligne et les droits versés aux titulaires de droits.
- Régler les questions importantes concernant le processus et les résultats de la Commission du droit d'auteur.
- Prolonger la durée du droit d'auteur des œuvres jusqu'à 70 ans après la vie de l'auteur.

Le régime des droits d'auteur du Canada accuse un retard à l'échelle internationale. Parmi nos 20 plus grands partenaires commerciaux, 14 ont des durées de droit d'auteur supérieures à celles du Canada pour les œuvres musicales. Cette situation entraîne des répercussions économiques néfastes continues pour les créateurs canadiens. Mis à part le fait de permettre aux créateurs de profiter pleinement à l'échelle internationale de leurs créations, en prolongeant la durée des droits d'auteur, on faciliterait les relations commerciales du Canada, car cela permettrait d'harmoniser les régimes de droits d'auteur et de fournir davantage de redevances pour soutenir les éditeurs de musique dans leur rôle essentiel d'investisseurs dans la création de la nouvelle musique canadienne.

La musique est une forme artistique sans frontières qui transcende les cultures et qui, grâce à la technologie, est plus largement accessible que quiconque l'aurait jamais imaginé. Au Canada, nous avons des possibilités incroyables dans ce domaine, en raison de la combinaison de créateurs extrêmement talentueux, d'entrepreneurs capables d'apporter ce talent sur les marchés et d'une société et de chefs politiques qui attribuent une grande valeur aux contributions économiques, culturelles et artistiques de l'industrie de la musique.

Bien que nous ayons accueilli favorablement les efforts récents du gouvernement fédéral pour accorder la priorité à l'innovation et promouvoir les entreprises culturelles de notre pays, nous espérons pouvoir travailler avec des représentants fédéraux dans les mois et les années à venir de manière à améliorer le soutien que notre gouvernement apporte aux éditeurs de musique, y compris le financement crucial lié aux exportations, à accroître l'accessibilité des programmes actuels et à améliorer l'accès aux programmes et aux capitaux. Ces mesures, ainsi qu'une protection solide du droit d'auteur, permettront de veiller à ce que l'industrie de l'édition musicale du Canada et les auteurs-compositeurs qu'elle représente puissent atteindre leur plein potentiel compétitif sur le marché mondial en pleine expansion.